



**DIRECTION TERRITORIALE GRAND EST  
AGENCE TERRITORIALE NORD-ALSACE**

**DECISION DE FERMETURE  
DE LA ROUTE FORESTIERE du SPIELERSBACH  
Forêt Domaniale de La Petite Pierre Nord**

M. Franck JACQUEMIN, Directeur de l'Agence Territoriale Nord-Alsace,

Vu l'arrêté préfectoral du 02 juin 2015 portant réglementation de la circulation des véhicules à moteur dans les forêts domaniales,

Et considérant qu'il est nécessaire d'interdire toute circulation afin d'assurer la sécurité des usagers suite à des glissements de terrain et autres déformations de la chaussée

**Décide**

**Article 1.** Toute circulation (véhicules à moteur) est interdite sur la route forestière du SPIELERSBACH sur le tronçon entre le carrefour du carrefour, parcelle 297 (ban communal de DIEMERIGEN), et l'étang de pêche de Ratzwiller (ban communal de RATZWILLER), à partir du mercredi 22 Mai 2024 jusqu'au 30 septembre 2024. Cet arrêté pourra être éventuellement prorogé à la date d'échéance en cas de non-conformité de la route.

**Article 2.** La signalisation de position sera posée et déposée par l'ONF.

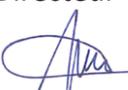
**Article 3.** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4.** L'ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Mairie de SOUCHT
- Mairie de VOLKSBERG
- Mairie de RATZWILLER
- Mairie de DIEMERIGEN
- Mairie de WALDHAMBACH
- Mairie de BUTTEN
- Gendarmerie – Brigade Territoriale de Sarre-Union

A Saverne, le 22 Mai 2024.

Le Directeur d'Agence,

  
Franck JACQUEMIN

